



Exhaustivité des provisions

Contexte et objectif

L'objectif de ce produit est de déterminer, pour un organisme d'assurance donné, si toutes les provisions découlant de son activité sont constituées.

Il s'agit non pas de porter une appréciation sur le montant des provisions, mais de **s'assurer du caractère exhaustif des provisions constituées**.

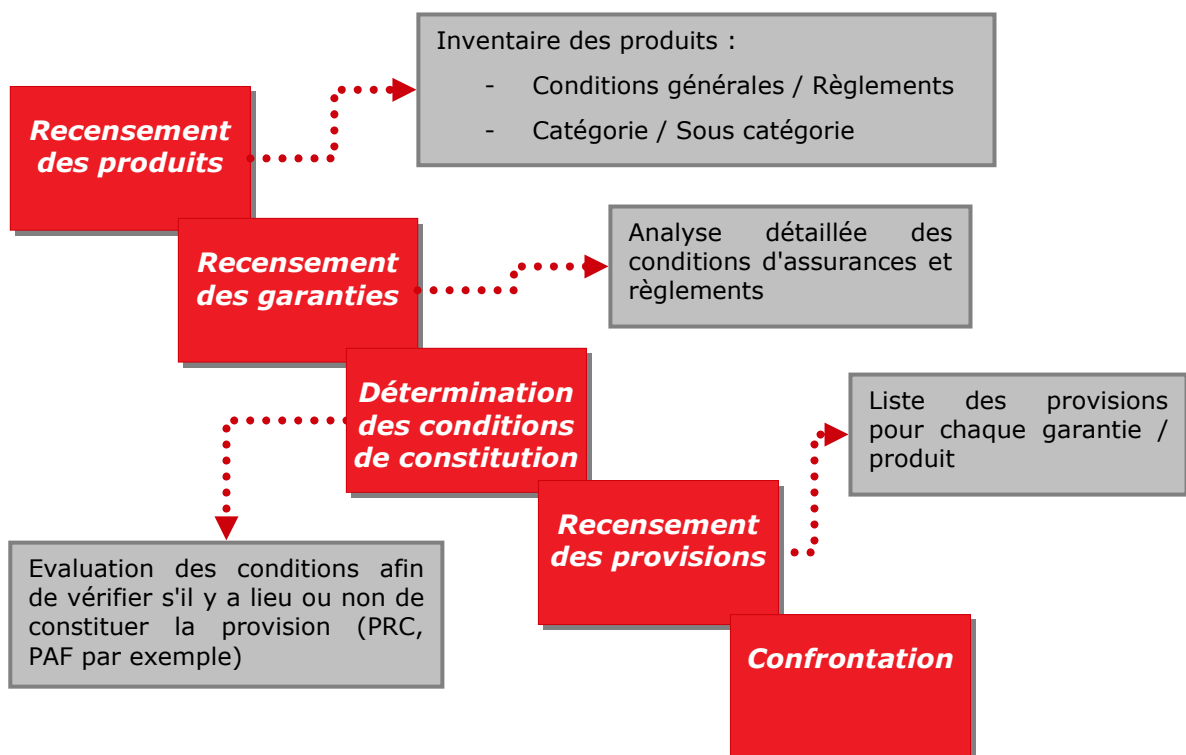
Le produit couvre tous les organismes pratiquant des opérations d'assurance :

- ▶ Sociétés d'assurances (régies par le Codes des Assurances)
- ▶ Sociétés anonymes : Sociétés mutuelles ou Mutuelles (régies par le Code de la Mutualité)
- ▶ Institutions de Prévoyance (régies par le Code de la Sécurité Sociale)

Les provisions considérées sont l'ensemble des provisions techniques légales :

Vie	Non Vie
Provision mathématique	Provision mathématique des rentes
Provision pour participation aux excédents	Provision pour sinistres à payer
Réserve de capitalisation	Provision pour cotisations non acquises
Provision de gestion	Provision pour risques en cours
Provision pour aléas financiers	Réserve de capitalisation
Provision pour risque d'exigibilité	Provision pour risques croissants
Provision pour frais d'acquisition reportés	Provision mathématique des réassurances
Provision pour égalisation	Provision pour risque d'exigibilité
	Provision pour égalisation

Notre démarche





Nos avantages

▲ Un examen exhaustif des provisions

Recensement des produits

Cette phase a pour objet de faire un inventaire exhaustif des produits proposés par l'organisme d'assurance, et de collecter pour chacun d'eux les conditions générales / règlements / contrats types (actuels et passés) et la catégorie / sous catégorie.

Recensement des garanties

La deuxième phase consiste à recenser, pour chaque produit, l'ensemble des garanties proposées.

Détermination des conditions de constitution

Certaines provisions ne doivent être constituées que si certaines conditions sont réunies, comme par exemple : la provision pour risques croissants, la provision pour risques en cours, la provision pour aléas financiers. Les conditions de constitution seront évaluées, afin de déterminer s'il y a lieu de constituer ou non une provision.

Recensement des provisions attendues

Chaque type de garantie doit légalement faire l'objet d'une ou plusieurs provisions. Cette phase a pour objet de dresser une liste des provisions attendues pour chaque produit / garantie.

Confrontation de la liste des provisions attendues avec la liste des provisions constituées

Cette dernière phase consiste à s'assurer qu'une provision est effectivement constituée pour chaque provision attendue.

▲ Un rapport complet et clair.

Chaque mission donnera lieu à la rédaction d'un rapport, reprenant la liste des produits et garanties de l'organisme d'assurance (avec la catégorie d'assurance), la liste des provisions attendues, avec les conditions de constitution, les différences entre la liste des provisions attendues et la liste des provisions constituées. En synthèse, le rapport donnera une appréciation de la qualité de l'exhaustivité des provisions constituées.

▲ Des missions complémentaires

audéa vous propose d'autres prestations, venant compléter une étude sur l'exhaustivité des provisions, comme par exemple la validation des méthodes de calculs de provisions, la validation des outils de calculs de provisions ou un recalcul de la provision par des outils spécialisés

Budget

Notre budget est adapté au contexte (généralement, de 2 à 5 jours)

Nos références :

UNPMF (Union nationale de prévoyance de la Mutualité Française), Mutuelle MCD, Groupe Novalis, Groupe D&O, Groupe Audiens, Groupe Mornay, Groupe OMNIREP,

